

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 novembre 2021 à 19h30 à la salle du conseil située au 629, rue des Loisirs à Sainte-Christine, conformément aux directives du ministre de la Santé et des Services sociaux.

À laquelle séance sont présents :

Jean-Marc MÉNARD,	maire;
Francine BRASSEUR,	conseillère ( <i>se présente en cours de séance</i> );
Simon DUFAULT,	conseiller;
Gilbert GRENIER,	conseiller;
Mickaël L. GIGUÈRE	conseiller;
Pierre NOËL	conseiller;

Était absent :

Patrick WOLPUT                      conseiller;

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Jean-Marc Ménard.

Assistent également à la séance :

Heidi BÉDARD,	directrice générale et greffière-trésorière
Jacques LECLAIR,	directeur du service des incendies
Daniel RICHARD,	inspecteur municipal adjoint
Gilles TÉTREAU	inspecteur municipal

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire déclare la séance du conseil ouverte à 19h30.

### **1.1 Période de questions**

Conformément aux dispositions de la loi une période de questions doit être accordée au public. Le maire invite donc les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal.

## **2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### 289-11-2021 **2.1 Adoption de l'ordre du jour**

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 novembre 2021

En Conséquence,  
Il est proposé par M. Pierre Noël,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité

### 290-11-2021 **2.2 Adoption des procès-verbaux**

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 octobre 2021 et du 13 octobre 2021 et qu'il s'en déclare satisfait;

En Conséquence,  
Il est proposé par M. Simon Dufault,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter les procès-verbaux du 4 octobre 2021 et du 13 octobre 2021.

Adoptée à l'unanimité

291-11-2021 **2.3 Adoption des comptes**

Attendu qu' une liste des comptes payés et à payer, ainsi qu'une liste des salaires payés sont présentées au conseil municipal;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter la liste des comptes payés et à payer, ainsi que des salaires payés qui sont été présentées lors de la présente séance :

Comptes payés	59 870,10 \$	C2100342 à C2100359
	18 332,31 \$	L2100130 à L2100147
	1 017,09 \$	V0300921
Comptes à payer	85 232,88 \$	C2100360 à C2100383
	182,00 \$	L2100148 à L2100150
Salaires payés	28 946,24 \$	D2100327 à D210401

Adoptée à l'unanimité

292-11-2021 **2.4 Transferts budgétaires**

Attendu qu' il y a lieu de procéder aux transferts budgétaires afin d'assurer un suivi des variations budgétaires des dépenses, des revenus et des engagements, conformément au Règlement no 346-2021 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et une délégation de certains pouvoirs du conseil;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal adopte la liste de contrôle des amendements budgétaires de l'année 2021 telle que déposée.

Adoptée à l'unanimité

**2.5 Rapports budgétaires et suivi du surplus**

La directrice générale et greffière-trésorière dépose les rapports budgétaires et le rapport de suivi du surplus pour le mois d'octobre 2021 aux membres du conseil.

**2.6 Déclaration des intérêts pécuniaires**

Conformément à l'article 357 de la *Loi sur les Élections et Référendums dans les Municipalités*, les membres du conseil suivants ont déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires :

- M. Jean-Marc Ménard
- M. Gilbert Grenier
- M. Patrick Wolput
- M. Mickaël L. Giguère
- M. Pierre Noël

293-11-2021 2.7 **Résolution – Nomination des membres du conseil**

Attendu qu' une élection générale a eu lieu dans la Municipalité et que le nouveau conseil a été élu par acclamation le 1<sup>er</sup> octobre dernier;

Attendu qu' il y a lieu de procéder à la nomination des membres du conseil pour siéger sur différents comités et organismes;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Mickaël L. Giguère,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

De procéder à la nomination des élus suivants afin de siéger sur le comité des différents comités et organismes :

Maire suppléant :

- M. Simon Dufault

Substitut à la MRC :

- M. Gilbert Grenier

Administration et finances :

- M. Gilbert Grenier Représentant
- Mme Francine Brasseur Représentante

Sécurité publique :

- M. Simon Dufault Représentant
- Mme Francine Brasseur Substitut

Transport :

- Mme Francine Brasseur Représentante
- M. Simon Dufault Représentant
- M. Jean-Marc Ménard Représentant
- M. Patrick Wolput Substitut

Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains RIAM et Hygiène du milieu :

- M. Patrick Wolput Représentant
- M. Mickaël L. Giguère Substitut

Aménagement, urbanisme et développement :

- M. Jean-Marc Ménard Représentant
- M. Mickaël L. Giguère Représentant
- M. Simon Dufault Représentant
- M. Patrick Wolput Représentant
- M. Pierre Noël Représentant
- Mme Francine Brasseur Représentante

- M. Gilbert Grenier Représentant

Loisirs :

- M. Pierre Noël Représentant
- M. Mickaël L. Giguère Représentant

Culture :

- M. Gilbert Grenier Représentant

Marché d'ici :

- M. Mickaël L. Giguère Représentant
- M. Jean-Marc Ménard Représentant

Adoptée à l'unanimité

294-11-2021 **2.8 Date d'adoption des prévisions budgétaires 2022 et du Programme triennal d'immobilisations**

Attendu qu' il y a lieu de fixer la date d'adoption des prévisions budgétaires 2022 et le Programme triennal d'immobilisations entre le 15 novembre et le 31 décembre comme stipulé à l'article 954 du *Code municipal du Québec*;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Simon Dufault,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal fixe la date d'adoption des prévisions budgétaires 2022 et du Programme triennal d'immobilisations au lundi 13 décembre 2021 à 19h30.

Adoptée à l'unanimité

295-11-2021 **2.9 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023**

Attendu que La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

Attendu que La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

En conséquence,  
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'applique à elle;

Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs

ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

Que la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no 3 ci-joint et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no 3 ci-joint comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adoptée à l'unanimité

296-11-2021 **2.10 Inscription à la formation « Éthique et déontologie » de la FQM pour les nouveaux élus**

Attendu que l'article 15 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale stipule que tout membre d'un conseil d'une municipalité qui n'a pas déjà participé à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale doit, dans les six mois du début de son mandat, participer à une telle formation;

Attendu que trois élus ont été élus par acclamation le 1<sup>er</sup> octobre 2021 dans le cadre des élections générales municipales 2021;

Attendu que conformément au projet de loi 49, il y a maintenant lieu de procéder à l'inscription de tous les élus municipaux, soit ceux qui sont à leur premier mandat et ceux qui ont plus d'un mandat;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Pierre Noël,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Heidi Bédard, soit autorisée à procéder à l'inscription de tous les élus municipaux pour la formation en éthique et déontologie qui sera dispensée par la Fédération québécoise des municipalités, au coût de 275 \$, taxes en sus, lorsque les dates seront connues.

Adoptée à l'unanimité

*Mme Francine Brasseur prend son siège à 19h46.*

297-11-2021 **2.11 Offre de services – Jan-Pro**

Attendu que le conseil municipal souhaite améliorer l'apparence du plancher du centre communautaire;

Attendu qu' une offre de service a été demandée et reçue à cet effet;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Mickaël L. Giguère,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal mandate l'entreprise Jan-Pro de Québec à procéder au décapage et au cirage de la salle communautaire sise au 629, rue des Loisirs au coût de 821,60 \$, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité

298-11-2021 **2.12 Cadeau aux employés municipaux**

Attendu que le conseil municipal souhaite reconnaître le travail accompli durant l'année par ses employés municipaux;

Attendu que la pandémie oblige à revoir la possibilité de tenir un souper annuel pour ses employés;

Attendu que le conseil municipal souhaite reconnaître le travail des employés de la Municipalité en remettant un cadeau d'une valeur approximative de 25 \$ à chacun d'entre eux;

En conséquence,  
Il est proposé par Mme Francine Brasseur,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise Mme Heidi Bédard, directrice générale et greffière-trésorière à effectuer l'achat de cadeaux aux employés de la Municipalité, soit :

Mme Heidi Bédard;  
Mme Jennifer Bradley;  
Mme Yvonne Cordeau;  
Mme Ginette Fugère;  
M. Claude Lamothe;  
M. Jacques Leclair;  
Mme Rosalie Proulx;  
M. Ely Richard;  
M. Daniel Richard;  
Mme Jessica Robidoux;  
Mme Manon Scott;  
M. Gilles Tétreault;  
M. Gilles Witty.

Adoptée à l'unanimité

299-11-2021 **2.13 Rapport préliminaire – Achat de la propriété du 647, 1<sup>er</sup> Rang Ouest**

Attendu que la Municipalité a procédé à l'achat de la propriété du 647, 1<sup>er</sup> Rang Ouest;

Attendu qu' il y a lieu d'approuver le rapport préliminaire sur les coûts relatifs à cette acquisition;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Simon Dufault,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver le rapport préliminaire sur les coûts du 4 novembre 2021 montrant les dépenses nettes de 56 137,25 \$.

D'approuver le financement :

- Une somme de 41 137,25 \$ provenant du surplus accumulé non affecté;
- D'une somme de 15 000 \$ provenant du fonds de roulement remboursable sur une période de 10 ans, dont 10 versements égaux de 1 500 \$ par année à compter de l'an 2022.

Adoptée à l'unanimité

300-11-2021 **2.14 Rapport préliminaire – Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM)**

Attendu que le PRABAM vise les travaux de rénovation, de réfection, de mise aux normes, d'agrandissement ou de construction visant les infrastructures à vocation municipale et communautaire suivantes et leurs aménagements connexes sont admissibles :

- hôtels de ville;
- casernes de pompiers;
- garages et entrepôts municipaux;
- centres et salles communautaires.

Attendu que la Municipalité a procédé à différents travaux de construction, réfection et de mise aux normes de l'hôtel de ville;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Mickaël L. Giguère,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver le rapport préliminaire sur les coûts au 9 novembre 2021 au montant de 25 419,66 \$

D'approuver le financement :

- Par le Programme d'aide pour les bâtiments municipaux

Adoptée à l'unanimité

### **3. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### **3.1 Compte rendu du directeur du service des incendies**

Le directeur du service des incendies, M. Jacques Leclair, fait un compte rendu des activités du Service incendie de la Municipalité de Sainte-Christine.

301-11-2021 **3.1.1 Autorisation de commande de bunkers**

Attendu que la Municipalité doit procéder à l'achat de nouveaux bunkers suivant l'embauche de nouveaux pompiers ainsi que pour remplacer certains aux désuets;

Attendu que le délai de livraison est d'environ deux mois et que le conseil a accepté de prévoir les sommes nécessaires aux prévisions budgétaires 2022;

En conséquence,  
Il est proposé par Mme Francine Brasseur,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise le directeur en incendie, M. Jacques Leclair, à procéder à la commande de quatre (4) bunkers qui seront livrés en janvier 2022.

Adoptée à l'unanimité

302-11-2021 **3.1.2 Prêt de brosse à ramonage**

Attendu que la Municipalité possède des brosses à ramonage pour accommoder les résidents de son territoire;

Attendu que M. Martin Trottier qui s'occupait du prêt des brosses ne peut plus s'en occuper;

Attendu que le conseil municipal souhaite poursuivre le service de prêt des brosses à ramonage;

Attendu que le conseil municipal a désigné Monsieur Daniel Richard, inspecteur municipal adjoint comme responsable du prêt des brosses à ramonage;

Attendu qu' il y a lieu de fixer des conditions pour le prêt des brosses;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise le prêt des brosses à ramonage aux conditions suivantes :

- Un dépôt remboursable au montant de vingt dollars (20 \$) est exigé lors du prêt d'une brosse à ramonage;
- Le dépôt est remis si la brosse est ramenée dans les 48 heures suivant le prêt;
- Advenant que la brosse est prêtée le jeudi ou le vendredi, la brosse doit être remise à la Municipalité le lundi suivant;
- Dans le cas où la brosse n'est pas remise dans les délais prévus, la Municipalité conservera le dépôt de vingt dollars (20 \$).

Adoptée à l'unanimité

303-11-2021 **3.2 Rénovation du bâtiment de la station de pompage – rapport final des coûts**

Attendu que la Municipalité a procédé à la rénovation de la station de pompage située sur le chemin de Béthanie et servant au service de protection contre les incendies;

Attendu que les travaux de rénovation étaient estimés à 2030 \$

Attendu que la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Heidi Bédard présente le rapport final sur les dépenses en lien avec la rénovation de la station de pompage;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Pierre Noël,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal approuve le rapport final sur les coûts montrant des dépenses nettes de 1 483,08 \$ pour la rénovation du bâtiment de la station de pompage et le financement à même le surplus accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

304-11-2021 **3.3 Adoption mise à jour Plan de sécurité civile**

Attendu que la Municipalité de Sainte-Christine a adopté son plan de sécurité civile le 4 octobre 2021 par la résolution no 270-10-2021;

Attendu que de nouveaux conseillers ont été élus au sein du conseil municipal et qu'il y a lieu de modifier la page vii (liste de distribution) à cet effet;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal adopte la modification du plan de sécurité civile tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

305-11-2021 **3.4 Bornes 9-1-1**

Attendu que le conseil municipal a adopté la résolution no 010-01-2021 concernant l'acquisition de bornes 9-1-1, soit 250 bornes numérotées et 30 bornes vierges;

Attendu que dû à la hausse des prix, Kalitec ne peut offrir le même prix qu'en 2021 et que le prix par borne est maintenant établi à 136 \$;

Attendu que le conseil municipal désire conserver le même modèle afin d'assurer une homogénéité sur le territoire;

Attendu que le travail d'attribution des numéros civiques a été complété et qu'il y a lieu de reconsidérer la quantité à commander, soit 230 bornes numérotées et 30 bornes vierges;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Mickaël L. Giguère,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise l'achat de 230 bornes numérotées et 30 bornes vierges auprès de Kalitec à 136 \$ chacune, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité

#### **4. TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS**

##### **4.1 Compte rendu de l'inspecteur municipal**

Monsieur Gilles Tétreault, inspecteur municipal et Monsieur Daniel Richard, inspecteur municipal adjoint font un compte rendu des activités du département de la voirie de la Municipalité de Sainte-Christine.

##### 306-11-2021 **4.2 Demande au MTQ – Remplacement du tablier du Pont Danby**

Attendu que le département de la voirie de Sainte-Christine procède régulièrement à l'entretien du tablier du Pont Danby;

Attendu que le tablier du Pont Danby est désuet et devrait faire l'objet d'un remplacement complet;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Pierre Noël,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal demande au Ministère des transports du Québec de procéder à la remise à neuf du tablier du Pont Danby.

Adoptée à l'unanimité

##### 307-11-2021 **4.3 Demande à la MRC – Service commun d'un ingénieur pour la rédaction de plans et devis**

Attendu que suivant la modification de la Loi sur les ingénieurs et l'exigence d'obtenir à des plans et devis dans la majorité des travaux de voirie;

Attendu que la Municipalité a dû demander à plusieurs firmes une soumission afin de procéder à la rédaction de plan et devis et a obtenu de multiples refus;

Attendu que la Municipalité a dû reporter à de multiples reprises la planification des travaux qui devaient être effectués au printemps

Attendu que la modification de la Loi sur les ingénieurs a créé une surcharge de travail pour les firmes d'ingénierie et que les municipalités doivent vivre avec ces conséquences;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Simon Dufault,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal demande à la MRC d'Acton d'étudier la possibilité d'avoir un service d'un ingénieur pour les travaux de voirie afin d'en faire bénéficier les municipalités de son territoire.

Adoptée à l'unanimité

308-11-2021 **4.4 Demande d'autorisation de traverse de chemin public dans un sentier de motoneige**

Attendu que le Club de motoneige ARDAD Drummondville a déposé une demande d'autorisation de traverse de chemin public dans un sentier de motoneige;

Attendu que cette demande concernait les lieux suivants :

Numéro de traverse	Route, rang ou rue traversée	Localisation	Distance parcourue sur accotement
1	1 <sup>er</sup> Rang Est	Entre les # civique 514 et 524	Traverse
2	Chemin Witty	# civique 546	Traverse
3	1 <sup>er</sup> Rang O	1 km du village	1 km

Attendu que par manque de temps dans ses démarches, le Club de motoneige ARDAD a annulé sa demande;

Attendu que le conseil municipal souhaite faire connaître sa position quant à la traverse située dans le village;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Simon Dufault,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal exprime son désaccord quant à la traverse située dans le village de Sainte-Christine dans le 1<sup>er</sup> Rang Ouest.

Adoptée à l'unanimité

309-11-2021 **4.5 Prévisions budgétaires 2022 – Omnibus**

Attendu le renouvellement de l'entente relative à l'exploitation d'un service spécial de transport pour les personnes handicapées;

En conséquence,  
Il est proposé par Mme Francine Brasseur,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

La Municipalité de Sainte-Christine :

- Accepte de verser sa quote-part au même titre que l'ensemble des municipalités participantes à la condition que le Ministère des Transports du Québec accepte de verser la contribution financière de base.

- Accepte que la Municipalité Régionale de Comté d'Acton agisse à titre de mandataire et serve de porte-parole auprès du ministère des Transports du Québec pour le service de transport adapté jusqu'au 31 décembre 2022.
- Approuve les prévisions budgétaires pour l'année d'opération 2022 au montant de 229 770.00\$ pour une prévision de 8100 déplacements.
- Approuve la tarification exigée aux usagers pour l'année 2022 soit :
  - 32,50\$ carnet de 10 coupons locaux (3,25\$ / unité)
  - 3,50\$ déplacements locaux à l'unité
  - 1,50\$ enfant de 6 à 11ans déplacements locaux à l'unité
  - 10,00\$ déplacements extérieurs à l'unité
  - 6,00\$ enfant de 6 à 11ans déplacements extérieurs à l'unité
  - Gratuité pour les enfants de 5 ans et moins

Autorise à même les fonds d'administration générale le versement d'une quote-part à OMNIBUS RÉGION D'ACTON au montant de 2 229,33\$ pour l'année d'opération 2022.

Approuve le plan de transport 2021 déposé par Omnibus région d'Acton, tel que requis par le MTQ dans le nouveau PSTA daté d'avril 2021.

Valide la réalisation de 4001 déplacements en transport adapté en 2020 ainsi que la prévision de 6000 déplacements en 2021.

Autorise le comité d'admissibilité à faire la préadmission des demandes d'inscription au transport adapté, évitant ainsi des délais aux usagers et s'ajustant au contexte actuel.

Approuve les prévisions budgétaires de l'année 2021, revues et corrigées, d'Omnibus région d'Acton.

Adoptée à l'unanimité

310-11-2021 **4.6 Résolution - Modalités programme subvention transport adapté**

Attendu que les modalités 2021 du Programme de subvention au transport adapté (PSTA) ont été rendues disponibles sur le site Internet du ministère des Transports (MTQ) le 29 juin 2021 alors que plus de 6 mois de l'année se soient écoulés;

Attendu que ces nouvelles modalités aient été rendues disponibles alors que les budgets des organismes de transport ainsi que des MRC et municipalités concernées aient été adoptés depuis l'automne 2020;

Attendu que les modalités du PSTA ont été changées sans consultation des organismes de transport ainsi que des MRC et municipalités concernées;

Attendu que ces nouvelles modalités du PSTA demandent la préparation de nouveaux documents en pleine campagne électorale municipale;

Attendu que bon nombre des nouvelles informations demandées sont déjà transmises au MTQ par le biais du Système d'information stratégique et statistique en transport adapté (STA);

Attendu que les organismes de transport adapté, les MRC et les municipalités ont toujours été des partenaires avec le ministère en matière de transport adapté;

Attendu que l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec a soumis au cabinet du ministre des Transports une série d'enjeux quant aux nouvelles modalités du PSTA et qu'à ce jour, peu des réponses ont été fournies;

Attendu que les analystes responsables de l'application de ce programme sont peu accessibles et que, pour la plupart, ils ne sont pas en mesure de répondre aux questions posées sur le programme ou que les suivis de courriels soient faits tardivement ou complètement absent;

En conséquence,

Il est proposé par M. Pierre Noël,

Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

De signifier au ministère des Transports le mécontentement d'Omnibus région d'Acton face aux modalités 2021 du PSTA.

De signifier au ministère des Transports le mécontentement d'Omnibus région d'Acton face à la gestion désordonnée par le MTQ du PSTA.

De demander au ministère des Transports une meilleure collaboration avec le milieu municipal et les organismes de transport dans la gestion du Programme de subvention au transport adapté.

De transmettre copie de la présente résolution au ministre des Transports du Québec, à la ministre des Affaires municipales et de l'habitation, au député de Bagot à la Fédération québécoise des municipalités, l'Union des municipalités du Québec et l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec.

Adoptée à l'unanimité

## **5. HYGIÈNE DU MILIEU**

### **5.1 Compte rendu de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains**

M. Gilbert Grenier n'a pas assisté à la réunion de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

### 311-11-2021 **5.2 Achat conjoint de bacs roulants 2022**

Attendu la municipalité a signé l'entente permettant la constitution de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

Attendu que les différents services de gestion des matières résiduelles mis en place par la Régie à savoir, l'enlèvement des matières recyclables, des matières organiques et des résidus domestiques;

Attendu que, pour des fins d'économie d'échelle, la Régie propose à ses municipalités membres d'acquérir des bacs roulants par le biais d'un achat conjoint;

- Attendu que la Régie a fixé au 10 décembre 2021 la date limite à laquelle les municipalités membres doivent faire parvenir, par résolution, leur nombre respectif de bacs;
- Attendu l'intérêt de la municipalité d'acquérir des bacs roulants, conjointement avec les autres municipalités intéressées de la Régie;
- Attendu que la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains accepte d'exercer les pouvoirs nécessaires à cet achat conjoint, y compris celui d'accorder le contrat;
- Attendu les articles 621 et suivants du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) et 468.52 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

En conséquence,  
 Il est proposé par M. Gilbert Grenier,  
 Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'acheter le nombre de bacs indiqués dans le tableau ci-dessous.

<b>BACS VERTS (MATIÈRES RECYCLABLES)</b>	<b>BACS AÉRÉS BRUNS (MATIÈRES ORGANIQUES)</b>	<b>BACS GRIS (RÉSIDUS DOMESTIQUES)</b>
<b>360 LITRES</b>	<b>240 LITRES</b>	<b>360 LITRES</b>
4	8	5

De déléguer à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution d'un achat conjoint de bacs, y compris celui d'accorder le contrat.

De conclure avec la Régie et les autres municipalités concernées une entente pour l'achat conjoint de bacs roulants, cette entente devant contenir les éléments suivants :

- Bacs fabriqués de polyéthylène haute densité moulés par injection;
- Présence d'un numéro de série sur chacun des bacs;
- Le fournisseur retenu devra facturer la Régie en fonction du nombre de bacs demandés;
- Tous les bacs seront livrés à l'endroit suivant : 624, 1<sup>er</sup> Rang Ouest, Sainte-Christine (Québec) J0H 1H0

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer l'entente à intervenir, pour et au nom de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

**5.3 Avis de motion – Règlement décrétant une dépense de 1 500 000 \$ et un emprunt de 1 500 000 \$ aux fins de financement du programme de mise aux normes des installations septiques**

M. Gilbert Grenier, par la présente :

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement no 354-2021 décrétant une dépense de 1 500 000 \$ et un emprunt de 1 500 000 \$ aux fins de financement du programme de mise aux normes des installations septiques.
- Dépose, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec le projet de règlement no 354-2021 décrétant une dépense de 1 500 000 \$ et un emprunt de 1 500 000 \$ aux fins de financement du programme de mise aux normes des installations septiques.

Ce règlement aura pour objet de décréter une dépense de 1 500 000 \$ et un emprunt de 1 500 000 \$ aux fins de financement du programme de mise aux normes des installations septiques.

## 6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

### 6.1 Compte rendu du comité MADA et du Marché public

Mme Heidi Bédard fait un compte rendu concernant les activités de MADA.

M. Jean-Marc Ménard, conseiller responsable du Marché d'ici Ste-Christine fait un compte rendu des activités tenues au marché public.

### 312-11-2021 6.2 Campagne provinciale « Ville et municipalité contre le radon »

Attendu que l'Association pulmonaire du Québec travaille à sensibiliser la population québécoise à la problématique environnementale qu'est le radon;

Attendu que le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle qui provient de la désintégration de l'uranium présent dans la croûte terrestre et qu'on le retrouve partout à la surface du globe;

Attendu que le radon est la deuxième cause du cancer pulmonaire, après le tabagisme;

Attendu que l'Association pulmonaire du Québec, le ministre de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac invitent les municipalités du Québec à sensibiliser les citoyens au danger que représente une exposition prolongée au radon;

En conséquence,

**Il est proposé par M. Gilbert Grenier,**

Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Sainte-Christine soutienne la « Campagne provinciale Villes et municipalités contre le radon 2021-2022 » et s'engage à mener des activités de prévention et de sensibilisation auprès de ses citoyens

Adoptée à l'unanimité

313-11-2021 **6.3 Résolution – Prolongation mandat chargée de projet MADA – Fin du contrat en décembre (à la réunion)**

Attendu que la Municipalité a conclu un contrat de service avec Mme Annik Martin dans le cadre de la mise à jour du programme MADA;

Attendu que le contrat se terminait douze (12) mois suivant la signature de l'entente;

Attendu que la démarche MADA est très avancée, mais quelques dernières étapes sont à effectuer;

Attendu qu'il y a lieu de prolonger le contrat de service avec Mme Martin au 31 décembre 2021;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Simon Dufault,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise la prolongation du contrat de Mme Annik Martin au 31 décembre 2021 et autorise le versement final au montant de 2 500 \$ lors de la remise des documents finaux.

Adoptée à l'unanimité

314-11-2021 **6.4 Résolution – Mandat graphisme document final Politique Mada**

Attendu qu'il y a lieu de procéder au montage graphique et à l'impression des Guide de la nouvelle démarche MADA (Municipalité Amie des Aînés);

Attendu qu'un prix a été demandé pour la production de 500 et de 750 guides avec couverture cartonnée et glacée de couleur;

Attendu que les prix s'établissent comme suit :

Fournisseur	Montage graphique (estimé)	Quantité de 750
Idéographik	616,00 \$	1 821,00 \$
Sercost	48 \$/hre	1927,50 \$

En conséquence,  
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal mandate Idéographik pour le montage graphique et l'impression de 750 guides de la nouvelle démarche MADA au coût approximatif de 616,00 \$ pour le montage graphique et de 1 821,00 \$ pour l'impression, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité

**7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

### **7.1 Mandat MRC – Règlement pour bâtiments affaissés**

Le présent point est reporté à la réunion du mois de décembre.

### 315-11-2021 **7.2 Nomination des membres du conseil sur le CCU**

Attendu qu' une élection générale a eu lieu dans la Municipalité et que le nouveau conseil a été élu par acclamation le 1<sup>er</sup> octobre dernier;

Attendu qu' il y a lieu de procéder à la nomination des membres du conseil pour siéger sur le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU);

En conséquence,  
Il est proposé par Mme Francine Brasseur,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

De nommer Messieurs Pierre Noël et Patrick Wolput comme élus membres du CCU.

Adoptée à l'unanimité

### 316-11-2021 **7.3 Autorisation – Installation d'un système de traitement Écoflo avec champ de polissage à l'école Notre-Dame**

Attendu que le Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe a mandaté Consumaj inc. pour les services professionnels relatifs au projet de traitement des eaux usées de l'école Notre-Dame, à Sainte-Christine;

Attendu que le terrain n'est pas en zonage agricole ;

Attendu que certaines autorisations sont nécessaires;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité de Sainte-Christine ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation du MELCC et de tout autres ministères et MRC.

Adoptée à l'unanimité

### 317-11-2021 **7.4 Modification de zonage – Mandat à la MRC d'Acton**

Attendu que le conseil de la Municipalité de Sainte-Christine souhaite encourager l'agro-tourisme dans la zone agricole;

Attendu que certains usages reliés à l'agro-tourisme peuvent être de nature temporaire;

Attendu que ces dits usages peuvent parfois se tenir sur une période de quatorze (14) jours;

Attendu que ces événements reliés à l'agro-tourisme peuvent parfois nécessiter l'usage d'équipement de type camion-restaurant;

Attendu que le conseil de la MST souhaite aider davantage les producteurs agricoles dans une démarche de vulgarisation et de diversification de leur production;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Pierre Noël,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

De mandater le service d'aménagement de la MRC d'Acton afin de modifier le règlement de zonage afin de permettre les équipements et la tenue d'événements temporaires reliés à l'agro-tourisme sur une période de quatorze (14) jours.

Adoptée à l'unanimité

## **8. LOISIRS ET CULTURE**

### **8.1 Compte rendu du comité des loisirs et du soccer mineur**

M. Pierre Noël fait un compte rendu concernant les activités du comité des Loisirs de Sainte-Christine.

M. Simon Dufault, fait un compte rendu concernant le soccer mineur.

### 318-11-2021 **8.2 Renouvellement de la convention avec le réseau biblio**

Attendu que lors de la 43<sup>e</sup> Assemblée générale annuelle des membres du Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Montérégie inc. tenu par visioconférence le 26 mai 2021, il a été décidé par le conseil d'administration que le taux de contribution financière annuelle des municipalités affiliées à leur organisme pour l'an 2022 serait de 4,96 \$ par habitant;

Attendu que les frais annuels d'exploitation pour l'année 2022, l'indice des prix à consommation au Canada au cours de la période des douze mois (1<sup>er</sup> octobre au 30 septembre) précédent le 1<sup>er</sup> janvier est de 2,41 %;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Simon Dufault,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité de Sainte-Christine renouvelle la convention avec le réseau biblio pour l'année 2022.

Adoptée à l'unanimité

### 319-11-2021 **8.3 Élu représentant à la bibliothèque**

Attendu qu' il y a lieu de nommer un élu représentant à la bibliothèque;

En conséquence,  
Il est proposé par Mme Francine Brasseur,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseiller municipal M. Gilbert Grenier soit nommé élu représentant à la bibliothèque.

Adoptée à l'unanimité

## **9. CORRESPONDANCE**

### 320-11-2021 **9.1 Demande d'appui de la FADOQ Richelieu-Yamaska**

- Attendu que la FADOQ Richelieu-Yamaska souhaite déposer un projet dans le cadre du Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS);
- Attendu que la FADOQ souhaite offrir des sessions de formation et l'équipement pour le Pickelball afin de faire connaître ce nouveau sport aux membres de la FADOQ et aux aînés des différentes municipalités;
- Attendu que la Ville d'Acton Vale a des installations pour ce jeu ainsi qu'il y aura des plages horaires réservées aux clubs de la MRC d'Acton;
- Attendu que le projet inclura également une dimension intergénérationnelle, car des plages seront réservées aux participants afin qu'ils puissent montrer et jouer avec des membres de leur famille ou encore d'amis;
- Attendu que ce genre d'activités stimule les capacités cognitives, physiques et sociales;
- Attendu que Des comités de bénévoles seront mis sur pied pour la coordination du projet, solliciter et intégrer les aînés au processus leur permettant de demeurer actif auprès de leur communauté et de socialiser;
- Attendu que les activités se dérouleront dans le respect des règles sanitaires qui seront en vigueur au moment de l'activité;
- Attendu que la FADOQ Richelieu-Yamaska demande l'appui de la Municipalité de Sainte-Christine pour leur projet;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Mickaël L. Giguère,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de Municipalité de Sainte-Christine appuie le projet déposé par la FADOQ Richelieu-Yamaska dans le cadre du Fonds de soutien aux projets structurants.

Adoptée à l'unanimité

## **10. AFFAIRES NOUVELLES**

### **10.1 Suivi du dossier de M. Garneau**

Le maire M. Jean-Marc Ménard informe les membres du conseil sur le dénouement du dossier de M. Garneau qui a fait part aux élus de la problématique vécue face à la pénurie d'eau potable dans son puits.

M. Ménard a mentionné que la Ville d'Acton Vale offrait de l'eau potable via son service d'aqueduc. Les gens se servent, indiquent le nombre de

gallons prélevé, leurs coordonnées sur le carnet prévu à cet effet et reçoivent une facture par la suite.

## **11 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément aux dispositions de la loi une période de questions doit être accordée au public. Le maire invite donc les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal.

## 321-11-2021 **12. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Attendu que les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

En conséquence,

Il est proposé par M. Simon Dufault,

Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la séance soit levée à 21h16.

Adoptée à l'unanimité

---

Heidi Bédard,  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière

---

Jean-Marc Ménard,  
Maire